

M. John Charlton (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'accepte la question comme préavis.

LE NORD CANADIEN

ON DEMANDE QUE SOIENT PROTÉGÉS DES ENDROITS NATURELS DE REPRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. Speakman (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales; je lui en ai fait tenir préavis.

Vu le programme très étendu d'exploration qu'on poursuit dans le grand Nord et dans les îles arctiques en vue de trouver du pétrole et d'autres ressources naturelles, le ministre peut-il assurer à la Chambre et à tous les chasseurs et pêcheurs du Canada que les endroits naturels de reproduction de l'outarde canadienne, ce symbole du Canada, et des autres oies sauvages seront protégés, afin que ces travaux d'exploration ne mènent pas à la destruction d'une autre de nos grandes ressources naturelles, la belle chasse au gibier?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Le député a eu la courtoisie de me prévenir de sa question. Je tiens à l'assurer que nous sommes parfaitement au courant du conflit qui pourrait opposer la mise en valeur des ressources minérales et pétrolières dans les régions arctiques continentales et insulaires et la protection des importantes ressources que sont les animaux, dans ces régions, et en particulier les oiseaux migrateurs.

Heureusement, nous n'avons eu aucune difficulté jusqu'ici, mais quelques-unes des divisions de mon ministère se hâtent d'étudier l'ensemble de la question. Ces divisions sont celles qui s'intéressent à la faune, au bien-être de la population indigène et à l'exploitation minière. Elles font porter toute leur attention sur les répercussions de la mise à profit des ressources dans les secteurs en question.

M. Speakman: Une question supplémentaire. Je me demande si le ministre pourrait être plus précis et nous dire quelque chose des mesures positives que prend son ministère dans ces régions en vue de la conservation des oiseaux migrateurs.

L'hon. M. Dinsdale: Oui, monsieur l'Orateur. Jusqu'ici, nous avons établi six refuges pour oiseaux migrateurs dans la partie orientale des régions arctiques, dont un dans l'île Akimiski, un autre dans le secteur de la rivière McConnell, et un autre au nord de Churchill; en outre, il y en a deux dans l'île

[M. Pitman.]

Southampton ainsi que deux sur la terre de Baffin. Il n'y a pas, pour le moment, de sanctuaire dans l'Arctique occidental. Les biologistes de l'Arctique ont étudié le problème. Ils connaissent les endroits de nidification et nous espérons pouvoir établir dans la région occidentale de l'Arctique un aussi grand nombre de sanctuaires d'oiseaux migrateurs.

La question complémentaire me permet de parler du problème du risque virtuel découlant des opérations aériennes. Mon ministère, de concert avec celui des Transports, a pris des dispositions en vue de faire connaître aux pilotes survolant les régions où il y a des sanctuaires dans la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest, l'endroit où ces sanctuaires se trouvent. Au fur et à mesure que de nouveaux sanctuaires seront établis, le ministère des Transports recevra d'autres renseignements à ce sujet.

L'ASSURANCE-RÉCOLTE

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION D'UN MINISTRE PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. D'après le *Leader-Post* du 25 mars, le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan aurait déclaré que le gouvernement fédéral a consenti à modifier la loi sur l'assurance-récolte de façon à en faire bénéficier les cultivateurs de toute région où moins de 25 p. 100 des cultivateurs sont visés. Le ministre a-t-il quelque chose à dire là-dessus?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me faire tenir le texte de sa question avant l'ouverture de la séance. La loi sur l'assurance-récolte ne spécifie pas qu'au moins 25 p. 100 des cultivateurs doivent participer à ce programme dans une région donnée. J'ai lu la nouvelle que le député a relevée dans le journal et le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan parlait, semble-t-il, de modifications à la loi provinciale sur l'assurance-récolte.

J'ai écrit au ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan pour lui dire que nous songions à englober dans ce programme 25 p. 100 des cultivateurs, ce que la loi provinciale de la Saskatchewan prévoyait à l'origine. Vu, toutefois, que le gouvernement de la Saskatchewan lance un programme d'essai cette année, j'ai dit que je proposerais à mes collègues d'établir, pendant un an, un programme d'essai qui comporterait par pilote une proportion inférieure à 25 p. 100.